

# Gestionnaire : abonner un établissement ou valider un abonnement à Cpro éducation

Alice est gestionnaire.  
Elle souhaite abonner  
son établissement  
à Cpro éducation  
ou valider un abonnement  
réalisé par un enseignant.



Elle se rend sur le site  
[www.reseau-canope.fr](http://www.reseau-canope.fr)

Elle a déjà un compte gestionnaire : elle se connecte.

Elle n'a pas de compte : elle crée un compte en sélectionnant « gestionnaire » et renseigne son établissement.

Pour abonner son établissement,  
elle se rend sur la page abonnement de Cpro éducation,  
renseigne les informations de l'établissement  
bénéficiaire puis ajoute au panier  
un ou plusieurs autres référentiels.

Elle est prévenue par courriel  
qu'un enseignant a fait une commande  
CPRO éducation.  
Elle doit donc la valider.

Elle procède au paiement

Directement  
par carte bancaire  
ou virement bancaire.

Par chèque :  
accompagné du  
bon de commande.

Par mandat administratif :  
elle imprime puis renvoie le bon  
de commande Réseau Canopé  
signé et tamponné par courrier,  
par fax ou par mail :  
[service-client@reseau-canope.fr](mailto:service-client@reseau-canope.fr)

Après validation du paiement ou réception  
du chèque ou du bon de commande  
Réseau Canopé, Alice reçoit un courriel  
avec les informations de gestion du Cpro  
(url, identifiant, mot de passe) à  
communiquer à l'administrateur de Cpro.



Si elle souhaite abonner un autre établissement,  
elle se rend à nouveau sur la page abonnement  
et procède à une nouvelle commande.



Mise à jour : 06/20